

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

2021 - 67 PROGRAMME ACTEE CEDRE – SOUTIEN AUX COLLECTIVITES POUR LA MISE
EN ŒUVRE DE SYSTEME DE GTB

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021-26

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 30 septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 24 septembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean BOITEAU, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 1^{er} octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210930-2021-67-DE
Date de télétransmission : 01/10/2021
Date de réception préfecture : 01/10/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6.3,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-34 du 18 juin 2020, relative à la signature de la convention de partenariat pour le programme CEE ACTEE avec la FNCCR,

Vu la délibération du Comité syndical n°2021-26 du 04 mars 2021, relative au soutien apporté par le SYDELA aux collectivités pour la mise en œuvre de système de GTB,

Considérant que le groupement de commande « TEPDL », dont le SYDELA est membre, est l'un des lauréats de l'appel à projet lancé par la FNCCR, relatif au programme ACTEE.

Considérant que le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France Métropolitaine.

Considérant que dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Considérant que dans le cadre dudit programme, le SYDELA souhaitait accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de système de Gestion Technique de Bâtiment (GTB), qui leur permettraient de maîtriser au mieux leurs consommations et d'effectuer des économies d'énergie dans leurs équipements publics.

Considérant que pour définir les communes qui pourront faire l'objet de cette expérimentation, le SYDELA s'était basé sur les critères suivants :

- Bâtiment complexe
- Gros consommateur de la collectivité
- Budget énergie annuel > 15 k€
- Collectivité adhérente au service « Conseillé en Energie Partagée » du SYDELA
- Services étoffés pour suivre et utiliser la GTB

Considérant que la FNCCR subventionne cette expérimentation à hauteur de 35 000 €,

Considérant que le Comité syndical a décidé, par délibération du 04 mars 2021, que les projets des collectivités suivantes étaient retenus pour expérimenter la mise en œuvre d'un système de GTB, dans le cadre du programme ACTEE CEDRE :

- Saint Michel Chef Chef
- Saint Philibert de Grand Lieu
- Ancenis Saint Géréon
- La Chapelle des Marais

Considérant que les communes de Saint Michel Chef Chef et de La Chapelle des Marais ont souhaité se retirer du projet d'expérimentation GTB,

Considérant qu'il est proposé au Comité syndical de remplacer lesdites communes dans le programme par deux nouvelles communes intéressées et remplissant les critères de sélection précités, qui sont :

- Donges
- Saint Hilaire de Chaléons

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n°2021-26 du Comité syndical du 04 mars 2021,
- D'approuver la nouvelle liste des collectivités bénéficiaires de l'expérimentation « Mise en œuvre d'un système de Gestion Technique du Bâtiment », dans le cadre du programme ACTEE CEDRE, comme suit :
 - *Saint Hilaire de Chaléons*
 - *Saint Philibert de Grand Lieu*
 - *Donges*
 - *Ancenis Saint Géréon*
- De décider de répartir la subvention FNCCR, de 35 000 € au global, en fonction du montant des travaux, entre ces quatre projets, soit une répartition à hauteur de 21%.

Le Président,
Raymond CHARBONNIER

